

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) : **R.A.M**

Matricule : **7650** Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : **KHARBLICHI AHMED**

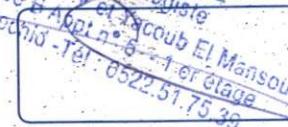
Date de naissance : **29.10.1981**

Adresse : **6 Impasse el houssi saif lot 12 Agadir**

Tél. : **06.60.50.1176** Total des frais engagés : **4025,00** Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 /2019

Cachet du médecin :



Date de consultation : **02.04.2024**

Nom et prénom du malade : **Kharbichi Ahmed** Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **Affection pulaire**

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **TSNECHID** Le : **17/04/24**

Signature de l'adhérent(e) : **4**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02 AVE. 2024	1.C.15	250.00 DH		Dr. REZKI SIRINE Ophtalmologiste Salle Bd. Abd. Y et Yacoub FILMANSOUR Entrée 8 Aggr. n° 6, 1er étage Berochid - Tel: 0522 51 75 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL WATHUA Pharmacien: ADDOU Youssef 57 Bd. Brahim Koudani - Bérechid	02/04/24	70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

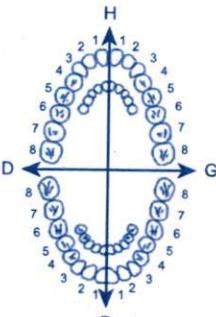
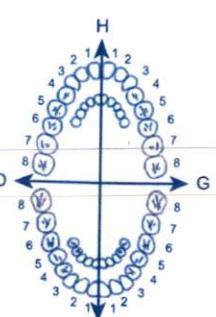
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
DOUZI OPTIC Douzi Fatima Zahra Opticienne Opticienne 19 BD MOHAMED ZERKAL CASABLANCA 05.22.39.44.0 INPE 0350469564	09/04/24					3700.00 DH

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	FIN D'EXECUTION
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION
	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
H 25533412 00000000	G 21433552 00000000
D 00000000	B 00000000
35533411	11433553
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	
Montant des Honoraires	
	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION	

OPTIC DOUZI



بصريات الدوزي

FACTURE

N° 00886

Le : 09/04/2024

Mr : KHAR BICHI AHMED Doit

	Montant
OD: (40 - 1.25) + 0.50	
OG: (25 - 0.50) + 0.50	
add : + 2.25 Dhs	
Monture : PLASTIQUE	700,00 Dhs
Tvde de Verre : Myopie -1.25 Dhs	1000,00 Dhs
Ast. reflets : 3	300,00 Dhs
trois ille Sept cat 045	

219 BD MOHAMED ZERKOUNI CASABLANCA Tél : 05.22.39.44.01
RC:101870-IF 52691020-TP:13702072-ICE:003162861000001-NPE 035046564

DOUZI OPTIC
Douzi Fatima Zohra
Opticienne Optométriste
219 BD MOHAMED ZERKOUNI
CASABLANCA 05.22.39.44.01
INPE 035046564

Dr.REZKI Sirine

Maladie et Chirurgie des Yeux

Ancien médecin des hôpitaux de Toulouse

Ancien médecin de l'hôpital 20 août de Casablanca

Chirurgie de la cataracte par phaco

Emulsification, Chirurgie réfractive, Angiographie, Laser

Lentilles de contact, Rétinopathie diabétique



الدكتورة رزقي سرين

طب وجراحة العيون

طبيبة سابقة بمستشفيات تواز

طبيبة سابقة بمستشفي 20 غشت بالدارالبيضاء

جراحة العدالة بالصدى - تصحيح البصر باللaser

تصوير الأوعية الشبكية . عدسات اللاصقة فحص الشبكية

02 avril 2024

Mr. KHARBICHI Ahmed

Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques Antireflets

VL : OD = + 0.50 (- 1.25 à 40°)

OG = + 0.50 (- 0.50 à 25°)

VP : ODG = Add : + 2.25

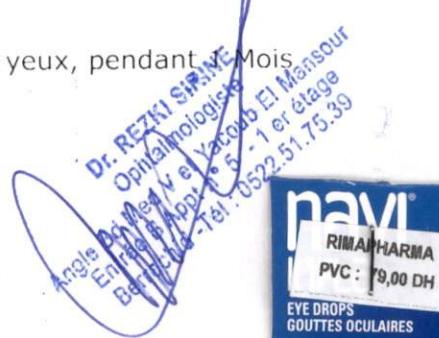
NAVI INFLA



1 goutte x 4 / jour , dans les deux yeux, pendant 1 Mois

Pharmacie AL WAHDA
Bd. Brahim Roudani - Berrechid
Tél: 0522 32 40 36

DOUZI OPTIC
Douzi Fatima Zohra
Opticienne Optométriste
219 Bd MOHAMED-ZERKOUNI
CASABLANCA 05.22.39.44.01
INPE 035046564



زاوية شارع محمد الخامس وزنقة يعقوب المنصور

فوق قيسارية الحاج احمد جانب مختبر ابن سينا) اقامة الحاج احمد الطابق النزول المدخل B الشقة رقم 5 - برشيد

Angle Bd Mohamed 5 Rue Yacoub El Mansour, Résidence Haj Ahmed

(Au dessus de kissariat Haj Ahmed Coté du laboratoire ibn sina) 1er Etage. Entrée B - Appt N°5 - Berrechid

Tél: 05 22 51 75 39/WhatsApp: 06 56 16 04 86 - E-mail : cabinetrezki@gmail.com